

COMMUNE
DE
CENAC-ET-SAINT-JULIEN
DORDOGNE
24250

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01/2023

Téléphone 05 53 31 41 31

Télécopie 05 53 31 41 32

E-mail : mairie.cenac@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

en exercice : 14 L'an deux mille vingt trois

présents : 12 Le 15 février

votants : 13 Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire
Date de la convocation du conseil : 10 février 2023
Secrétaire de séance : Martine CONSTANT
PRESENTS: M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Anaïs SARDAN, Jean-Luc BRUGUES, Claudia STAUBMANN, Françoise JOUVE, Philippe BOISSON, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Sylvie JUIF.
EXCUSES: Daniel MAURIE
Serge AZAM a donné procuration à Sylvie JUIF

OBJET : EMPRUNT 200 000 €

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions faites par le CREDIT MUTUEL du SUD-OUEST, Fédération du CREDIT MUTUEL du SUDOUEST, pour un prêt destiné à financer la 2ème tranche de la sécurisation de la RD50 et création d'un carrefour giratoire dont le coût total hors taxes s'élève à 285 791 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre de prêt « COLD-CITE GESTION FIXE » faite par le CMSO et décide en conséquence :

Article 1 : le Conseil Municipal autorise Madame La Maire à réaliser auprès du CMSO un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt en euros	200 000 €
Objet	2 ^{ème} Tr Sécurisation RD50 + Création d'un carrefour giratoire
Durée	240 mois
Taux fixe	3,67 %
Périodicité des échéances	Annuelles
Type d'amortissement	Echéances constantes
Montant des échéances	14 289,55 €
Commission d'engagement	200 €
Remboursement anticipé	Possible à chaque date d'échéance moyennant une indemnité actuarielle *

* selon les modalités contractuelles

Article 2 : le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A CENAC ET SAINT JULIEN LE 16 février 2023

Joëlle DEBET DUVERNEIX, Maire

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture le 16.02.23

Publié ou notifié le 16.02.23

